

19 déc 2013 -18:18

Appartient à Conseil des ministres du 19 décembre 2013

Réforme des pensions : les derniers mois de la carrière entrent désormais en ligne de compte

Sur proposition du vice-Premier ministre et ministre des Pensions Alexander De Croo, le Conseil des ministres a décidé, en première lecture, de faire désormais entrer en ligne de compte les derniers mois travaillés de la carrière dans le calcul de la pension.

Dans le régime des salariés, les mois de travail qui se situent dans l'année du départ à la pension n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul du montant de la pension. Le Conseil des ministres a décidé de désormais faire compter ces derniers mois de la carrière.

Avant-projet de loi modifiant l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 23 de l'arrêté royal du 21 décembre 1967 portant règlement général du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs salariés

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Pensions
Finance Tower
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00